

Notre mandat

La Commission a le mandat de réaliser des tâches précises qui baliseront ses travaux et qui indiqueront au public à quoi s’attendre.

La Commission doit **déterminer ce qui s’est passé** avant, pendant et après les pertes massives des 18 et 19 avril 2020 en Nouvelle-Écosse. Elle doit également **examiner certaines questions particulières**, y compris celles présentées ci-dessous. Ces questions établissent un contexte qui explique pourquoi et comment les pertes massives sont survenues. Enfin, elle doit **déposer un rapport** présentant des conclusions, des leçons et des recommandations afin de contribuer au maintien d’une sécurité accrue pour les communautés canadiennes.

Pour consulter l’intégralité du mandat tel qu’il est présenté dans les décrets, visiter commissiondespertesmassives.ca/a-propos/mandat.

<p>1</p> <p>DÉTERMINER CE QUI S’EST PASSÉ</p>	Causes, contexte et circonstances ayant entraîné les pertes massives	Intervention d’urgence de la police, y compris de la GRC, des services de police municipaux et du programme En Alerte	Mesures prises pour informer, soutenir et mobiliser les victimes, les familles et les citoyens touchés
	Communications au sein des organismes et des services et entre ceux-ci	Communication avec le public	Accès aux armes à feu
<p>2</p> <p>EXAMINER DES QUESTIONS CONNEXES</p>	Violence fondée sur le sexe et violence conjugale	Interactions et relations de l’agresseur avec la police et les services sociaux	Mesures, politiques, procédures et formation des corps policiers
	<p>3</p> <p>PRODUIRE UN RAPPORT</p> <p>Conclusions, leçons et recommandations</p>		